



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 75 - juin 2018

Les bonnes pratiques

Cirque et respect du rythme de l'enfant !

Sur la commune de X l'intervenante cirque ne débute son activité avec les enfants de CP qu'après les congés de fin d'année. En effet, elle a constaté qu'en raison d'une fatigue physique en début d'année scolaire, il était plus judicieux de leur proposer des activités plus calmes jusqu'en décembre. L'activité cirque ne commence pour les CP qu'en janvier une fois que le rythme de la « grande école » est intégré par les enfants.

Lancement du « Plan Mercredi »

Le 20 juin, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en partenariat avec la Ministre des Sports et la Ministre de la Culture annonçait le lancement du « Plan Mercredi » à la rentrée 2018. Ce label pourra être décerné à la rentrée 2018 aux collectivités volontaires dont le Projet éducatif territorial, PEdT, répondra à une charte de qualité. En attente du décret officiel qui devrait paraître très prochainement, vous trouverez joint à cette lettre des rythmes éducatifs le communiqué de presse du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Suite à une phase de **préfiguration Normande**, annoncée dans la **lettre des rythmes éducatifs n°70**, sur les deux dernières périodes de l'année scolaire 2017/2018, le **Plan Mercredi** a été lancé le **20 juin** par le **Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse**. S'il s'adresse prioritairement aux collectivités à 4 jours de classe hebdomadaires, celles à 4,5 jours ne sont pas exclues.

Un des 4 sites préfigurateurs de l'Eure conserve d'ailleurs cette organisation du temps scolaire à la rentrée 2018.

En attendant le décret officiel, les collectivités qui souhaiteraient engager leur **PEdT** dans ce **label de qualité** peuvent déjà étudier le **communiqué de presse** joint à cette lettre des rythmes éducatifs. Il présente la **charte « Plan Mercredi »** articulée autour de 4 axes :

- la **complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant,**
- **l'accueil de tous les publics** (enfants et leurs familles),
- la **mise en valeur de la richesse des territoires,**
- le développement des **activités éducatives de qualité.**

Pour toute question, contacter les services de la DDCS :

Frédéric Heyberger, frederic.heyberger@eure.gouv.fr ; 02 32 24 86 11